

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

AMENDEMENT

N° AC76

présenté par
M. Portier

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Cette formation comprend un volet consacré à l'histoire et aux formes contemporaines de l'antisémitisme, y compris lorsqu'il se manifeste sous couvert de motifs politiques, religieux ou idéologiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer que la formation propose un panorama exhaustif des différentes formes d'antisémitisme aux étudiants. La haine des juifs est une forme de racisme et aucun motif politique ou religieux ne peut la justifier.

L'antisémitisme actuel ne se limite plus à l'extrême droite classique. Selon le rapport 2023 du Service de protection de la communauté juive (SPCJ), plus de 1 200 actes antisémites ont été recensés en France en 2023, soit une hausse de +284 % après les attaques du Hamas contre Israël le 7 octobre.

La majorité de ces actes ont été perpétrés dans des contextes mêlant antisionisme radical, islamisme, ou activisme extrême. Ignorer cette évolution, c'est manquer la cible.

Cet amendement garantit que la formation abordera les formes d'antisémitisme les plus dangereuses aujourd'hui, et non uniquement son expression historique.